



Droit d'une grand mere ? que peut on faire ?

Par **twin DK_old**, le 17/12/2007 à 14:45

bonjour ,

mon mari a passé une partie de son enfance en famille d'accueil , il en est ressorti a 18 ans (sa mere ne pouvant l'elever de ses 13 a 18 ans)

mon mari a décidé il y a 5 ans de coupé les ponts avec sa mere
entre temps nous avons eu un petit garçon de 3 ANS et demi (handicapé)
elle a sut que j'etais enceinte , elle etait assez desagreable avec nous
15 jours apres mon accouchement ,elle est venu a l'improviste chez nous pour voir le petit (elle a fait 1000 KM)

depuis , nous ne voulons pas lui parlé
elle a une vie assez particiliere
elle veut voir notre petit garçon , nous ne souhaitons pas (il a assez de probleme avec son handicap) et surtout nous pensons qu'elle n'est pas aptes a s'en occupé seul

jusqu'a present je lui donné des nouvelles par email , avec des photos
mon mari , ne veut aucuns contact avec elle
seulement voila , elle en veut toujours plus
elle veut voir le petit , et moi je me sens pas capable de l'affronter

je voulais savoir si on etait obligé d'avoir des relations avec elle ?
est ce que le fait qu'elle a placé ses deux enfants a la DDASS en famille d'acceuil peut jouer

en notre faveur

elle me fait vraiment peur
aidez moi

une maman qui va craquer